



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211401203-20260901-20260901-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CAHAGNES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

01/09/2026

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE VIRE

L'an deux mil vingt-six, le premier septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 27 août 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Nbre de conseillers en exercice : 15.

Quorum : 8.

Le Maire procède à l'appel des élus :

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Nathalie LEFRANC, M. Emmanuel ANGOT, M. Eddy LEFORTIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Marion DELARUE, M Jean Marie MAHIEU, Mme Laure DENIS conseillers municipaux ;

Était absente et représentée :

Mme Sandra LEMARCHAND a donné pouvoir à Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU ;

Nbre de présents : 14

Nbre de votants : 15

Secrétaires de séance : Mmes Pascale GASNIER-MENANTEAU et Karine FRANÇOIS

N° 20260901 - 02 : MARCHÉ AMÉNAGEMENT DU BOURG DE CAHAGNES – CHOIX DU COORDINATEUR DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter un coordinateur Sécurité et de Protection de la Santé dans le cadre des travaux de requalification et valorisation de la traversée du bourg de Cahagnes.

Monsieur le Maire informe que conformément aux dispositions de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993, complétée par les décrets d'applications n° 94-1159 du 26 décembre 1994, n° 95-543 du 4 mai 1995 et n° 2003-68 du 24 janvier 2004, le coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs en conception et réalisation effectuera une mission relative à des opérations de Catégorie II au sens du Code du Travail pour des travaux de Requalification et valorisation de la traversée du bourg de Cahagnes.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats des entreprises qui ont été consultées pour ces prestations.

CONSULTATION COORDINATEUR SECURITE PREVENTION SANTE REQUALIFICATION ET VALORISATION DE LA TRAVERSE DU BOURG						
	Pondération	QUALICONSLT Hérouville-St-Clair		MESNIL SYSTEM Condé sur Vire		APAVE
Phase conception	7,5 heures	1 039,50 €	17 heures	795,00 €	9,8 heures	532,00 €
Phase réalisation	69,5 heures	2 425,50 €	71,75 heures	3 600,00 €	89,6 heures	4 864,00 €
PRIX TOTAL H.T		3 465,00 €		4 395,00 €		5 396,00 €
Note	70%	70%		55,19%		44,95%
QUALIFICATION		Dispose de toutes les qualifications		Dispose de toutes les qualifications		Dispose de toutes les qualifications
Note	30%	30%		30%		30%
TOTAL		100%		85,19%		74,95%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 15 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix),
Décide :

- **d'accepter** le devis de l'entreprise QUALICONSULT d'un montant de **3 465 € HT**,
- **de mandater** Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance le 01 septembre 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Caen ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 04 septembre 2026.

Le Maire,

Guillaume DUJARDIN



Les secrétaires de séance,

Mmes Pascale GASNIER-MENANTEAU et Karine FRANÇOIS.

The image shows two handwritten signatures in black ink, corresponding to the secretaries of the meeting mentioned in the text above.